



Jugement de divorce, avenant non paraphé, non signé

Par **debourge**, le **28/02/2008** à **22:44**

Jugement de divorce amiable de 2001. A un jugement de divorce paraphé par moi et par le tribunal a été rajouté un acte établi apparemment par un notaire (2 feuilles non paraphées et non signées par aucune des parties c'est-à-dire aucun des 2 divorcés ni par le notaire ni par le tribunal). Serait-il possible de connaître la validité d'un tel document ?

Dans un autre ordre d'idées quels sont les éléments qui pourraient remettre en cause un jugement de divorce amiable.